

Anti-limaces et Escargots



Etui 900 g

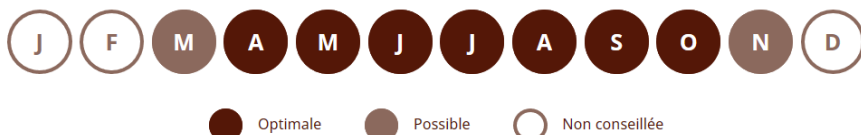
DESCRIPTIF :

L'anti-limaces est un appât granulé prêt à l'emploi, agissant par ingestion. La consommation des granulés va entraîner un arrêt de la nutrition des limaces et des escargots limitant rapidement les dégâts occasionnés. Les mollusques se retireront dans les abris où ils mourront.

Sa formulation exclusive garantit des granulés faciles à épandre, sans poussières et homogènes, permettant ainsi une meilleure couverture des zones à protéger et assurant ainsi une mortalité accrue des limaces.

- Grande résistance à la pluie.
- Effets rapides sous 3 jours.
- Jusqu'à 180 m² de surface traitée.
- Homologué sous le nom LIMABIOL (Ferrimax) (N° d'AMM : 2150969).
- **Utilisable en agriculture biologique** conformément au règlement CE 834/2007.
- Produit Biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime.

PERIODE D'UTILISATION :



CONSEILS D'UTILISATION :

- Appliquer après un arrosage, une pluie ou par temps de pluie, de préférence le soir.
- Épandre régulièrement les granulés sur les zones à protéger directement au sol entre les plantes traitées ou sur des surfaces naturelles non destinées à être plantées.
- Ne pas appliquer directement sur les feuilles des cultures ni sur les légumes prêts à être consommés.
- Respecter un intervalle de 14 jours entre deux applications.

Dosage :

5 g/m².

COMPOSITION :

Phosphate ferrique anhydre 8,07 g/kg (0,807 %).

Andermatt France est agréée pour la distribution de produits phytopharmaceutiques - N°6400016

Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précautions.
Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

TABLEAU DES USAGES ET DOSAGES :

TABLEAU DES USAGES				
Cultures	Organismes nuisibles	Doses d'emploi	Nombre maximal d'applications par an	Délai avant récolte
Traitements généraux (Traitement du sol Uniquement autorisé sur fraisier, choux, laitues et cultures ornementales)	Limaces et escargots	50 g/10m ²	4	1 jour
L'utilisation de l'anti-limaces Solabiol est autorisée sous abri et en plein champ.				

PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Se laver les mains après utilisation. Ne pas rejeter dans l'évier, le caniveau ou tout autre point d'eau les fonds de bidon non utilisés. Conserver uniquement dans le récipient d'origine bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Réemploi de l'emballage interdit. Ne pas jeter dans les poubelles ménagères, mais éliminer l'emballage, avec ou sans produit, en déchèterie ou par un organisme agréé.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P301+P310 : EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P501 Eliminer le contenu/récipient dans une déchèterie ou par un organisme agréé.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. En cas d'urgence, appeler le 15 / 112 ou le centre antipoison.